

# Municipalité de Saint-Albert



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

## Avis de motion

Madame Mélanie Vogt, conseillère, donne **avis de motion** que sera adopté à une séance ultérieure le règlement no 2017-09 réduisant la limite de vitesse de la rue Principale.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conforme à la loi.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 10 juillet 2017.

---

*Suzanne Crête, g.m.a.*

*Directrice générale et secrétaire-trésorière*

---

### **Certificat de publication :**

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 10 juillet 2017,

---

Suzanne Crête, g.m.a.

Directrice générale et secrétaire-trésorière